

## DELIBERATION 2021-30

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

**PRESENTS** : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS** :

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**OBJET : Garantie d'emprunt à Hérault Logement pour le projet d'extension des logements de la gendarmerie**

Suite à l'augmentation des effectifs de la gendarmerie, à l'évolution démographique de la ville et à un secteur d'intervention étendu, l'Etat a sollicité la commune pour réaliser une extension des locaux de service de la gendarmerie ainsi que 9 nouveaux logements.

La création des 9 logements sera portée et financée par l'Office Public Hérault Logement. Dans ce cadre, l'emprise foncière réservée pour l'extension future des logements de la gendarmerie sera cédée à Hérault Logement à l'euro symbolique.

Hérault Logement a sollicité la commune afin qu'elle apporte une garantie sur l'emprunt nécessaire à la réalisation de ces logements à hauteur de 50%.

Le complément de 50% sera garantie par le département de l'Hérault.

L'accord de la collectivité sur cette garantie d'emprunt est une condition préalable à l'avancement de ce projet, tant pour les services de l'Etat que pour Hérault Logement.

Les caractéristiques du prêt seraient les suivantes :

Prêt PLF (Prêt Logement de Fonction) de la Caisse des Dépôts et Consignation

Montant prévisionnel : 1 441 061 € TTC

Taux : 2,41 %

Durée : 40 ans

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DONNE** un accord de principe sur l'octroi d'une garantie d'emprunt de 50% à Hérault Logement pour le projet d'extension des logements de fonction de la Gendarmerie selon les caractéristiques indiquées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la bonne fin du présent dossier, y compris la convention financière qui établira les modalités précises de cette garantie d'emprunt.

François RIO

Maire de Saint Jean de Védas

